



# Procès-verbal du Comité Directeur

**Date : 04 octobre 2024**

**Lieu : Antenne sud de Saint-Pierre**

**Heure : 18h00**

---

**Présent(e)s :** Mme Géraldine MARSCHALL, Ms Yves ETHEVE, Jacky AMANVILLE, Rosaire MORISCOT, Patrick GRONDIN

---

**Excusé(es) :** Mme Christine LEBON procuration à Y. ETHEVE, Mme Laurence GRIS procuration à Y. ETHEVE, M. Jean Albert ROLLIN procuration à J. AMANVILLE, M. Daniel ROUVIERE procuration à Y. ETHEVE, M. Bernard PARIS procuration à Y. ETHEVE, M. Thierry GUICHARD procuration à J. AMANVILLE, M. Jean Hugues TOSSEM procuration à R. MORISCOT, M. Max RAYEPIN procuration à J. AMANVILLE, M. Jean Jacques DUCRET procuration à J. AMANVILLE, M. Herman TRULES procuration à R. MORISCOT, M. Bruno FONTAINE procuration à R. MORISCOT.

---

**Assiste :** Dominique GOUMANE, Directeur Général

---

## Préambule :

Initialement prévu à Saint-Paul, le mauvais temps dans le Sud et sur une grande partie de l'île ce vendredi, a amené au changement de lieu de la réunion du Comité Directeur. En effet, au regard des difficultés de circulation et les mauvaises conditions météorologiques qui sont attendues tout le weekend sur le sud de notre île, il a été décidé de délocaliser la réunion dans le sud afin d'éviter les déplacements des membres dans ces conditions.

En conséquence, plusieurs membres du Comité Directeur ont donné procuration pour les représenter et voter en leur nom lors de ce Comité Directeur.



## Ordre du jour :

- I. Demande de La TAMPONNAISE concernant la vente de produits alimentaires lors de la finale de la Coupe de La Réunion.
- II. Élection du Comité Directeur de la Ligue.
- III. Période de campagne électorale pour l'élection du Comité Directeur
- IV. Remaniement des Commissions

---

### I. Demande de La TAMPONNAISE

La Tamponnaise a sollicité l'autorisation de vendre des gâteaux, bouchons, frites et autres produits alimentaires lors de la finale de la Coupe de La Réunion qui se déroulera le dimanche 20 octobre. La récolte des fonds de cette action servira au financement d'un voyage pour la section féminine du club à l'île Maurice.

#### Décision :

L'avis favorable a été émis pour cette demande, cependant, il a été décidé d'interdire toute vente de boisson et toute cuisson sur place pour des raisons sanitaires et de sécurité, notamment en ce qui concerne l'utilisation de friteuses.

### II. Élection du Comité Directeur de la Ligue

Un point important abordé lors de cette réunion concerne l'élection du Comité Directeur de la Ligue. À la suite de la décision de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, il a été signalé que la ligue et ses membres élus font face à une vague de violences sur les réseaux sociaux.

#### Décision :

Le Comité Directeur a voté à l'unanimité pour donner mandat au Président de la Ligue d'engager des poursuites judiciaires contre les personnes ayant proféré des violences et menaces en ligne, dans le but de mettre un terme à ces comportements inacceptables et de faire condamner les auteurs.

### III. Période de campagne électorale

Concernant la période de campagne électorale pour l'élection du Comité Directeur qui aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024, il a été convenu que :



- La campagne s'ouvrira le mardi 8 octobre à 6h00.
- Elle se clôturera le mardi 28 octobre à minuit.

#### IV. Remaniement des Commissions (Erratum)

Un autre point a été abordé lors de la réunion concerne le remaniement de certaines Commissions de la ligue. Afin de palier et d'anticiper les manquements de certaines commissions, le Comité Directeur a décidé de procéder aux changements suivants :

- **Commission Régionale d'Appel Disciplinaire :**
  - Nouveau Président désigné : M. Axel FAZY
- **Commission Régionales des Statuts et Règlements**
  - Nouveau Président désigné : M. Daniel ROUVIERE

#### V. Clôture de la séance

La réunion s'est conclue avec la réaffirmation de l'engagement de la Ligue à promouvoir un environnement sain et respectueux, tant sur le terrain qu'en dehors.

Date de la prochaine réunion : le mardi 8 octobre 2024

Le présent procès-verbal a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président, Yves ETHEVE